

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE LOUVERNE

Une consultation du public fixée par arrêté préfectoral du 27 décembre 2022 se déroulera sur la commune de Louverné (53950) du **mardi 31 janvier 2023 au mardi 28 février 2023 inclus**, concernant la demande présentée par la société FOR-IMMO FRANCE dont le siège social est situé à la Rigourdière, 6 rue de Châtillon à Cesson-Sévigné (35510) en vue de la création d'un entrepôt de matières combustibles situé boulevard de la Communication à Louverné (53950).

Pendant la durée de la consultation, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Louverné (2 rue Abbé Angot – 53950 Louverné) aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

- le lundi de 14h à 18h
- du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- le samedi de 9h à 12h

ainsi que sur le site internet des services de l'État en Mayenne www.mayenne.gouv.fr (rubriques : Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-industrielles-carrieres/Enregistrement).

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Louverné.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture – bureau des procédures environnementales et foncières ou par voie électronique : pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr

Le préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales ou un refus d'enregistrement.